



# Procès Verbal

## du Conseil Municipal du 2 octobre 2024 en mairie

Le 2 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

**Étaient Présents :** Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Monsieur BURLET Christophe, Monsieur EUGENE François, Madame LEFLON Dominique, Madame CHENAILLES Sandrine, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Madame MABON Céline, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur VATTLET Thierry, Monsieur MICHEL Sébastien.

**Étaient absents excusés :** Madame CHEMARIN Maria (pouvoir), Monsieur BASTION Jean-Luc (pouvoir), Madame ER.RAFIQI Magali (pouvoir), Monsieur BADOIL Daniel (pouvoir).

**Était absente :** Madame LOMBARDO Carine.

**QUORUM :** la majorité sera à 8 membres présents

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04/09/2024.
- Délibération : Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique.
- Délibération : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69
- Délibération : Suppression et création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural
- Délibération : Versement subvention ADMR 2024
- Délibération : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
- Délibération : Changement des horaires de fonctionnement de l'éclairage public
- Délibération : Procédure d'échange de chemins ruraux entre M. BAILLY Nicolas et Mme GRATALOUPE Ophélie et la commune de Courzieu.
- Rapport des commissions.
- Questions diverses.



Le compte rendu de la réunion du 04/09/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### DELIBERATIONS

→ ACTUALISATION DU CADRE TARIFAIRES, RÉGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL DE CERTAINES MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition

d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg 69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive

- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1er janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés. Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg 69 c'est-à-dire mission de médecine professionnelle et préventive, mission d'inspection, mission d'archivage pluriannuelle, mission en matière de retraite réservée aux collectivités affiliées au CDG69 et mission d'intérim, et d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

→ ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIÉS AU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL ET CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRES PAR LE CDG 69

Le Maire et Mr Francois EUGENE exposent que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Courzieu des charges financières, par nature imprévisibles, que pour se prémunir contre ces risques, la commune de Courzieu a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance. Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon, que le cdg69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes ; qu'il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les taux des prestations négociés pour la commune de Courzieu par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe, et d'adhérer au contrat-

cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL

→ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET ET CRÉATION D'UN POSTE APPARTENANT AU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX À MI-TEMPS

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Considérant le départ en retraite d'un agent technique polyvalent à temps complet et à son remplacement, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste permanent d'adjoint technique à temps complet et de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 17h30 pour effectuer les missions d'Agent technique polyvalent en milieu rural à compter du 5 Novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer des contrats sur l'article L.332-8-2

→ VERSEMENT SUBVENTION ADMR 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du budget primitif 2024, il avait été voté une subvention globale au compte 6574 pour le portage des repas par l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), soit 1.20 € par repas. Cette aide permet de réduire directement le montant payé par les bénéficiaires Courzerois de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le versement de la subvention pour l'année 2024 à l'ADMR.

→ ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Il ajoute que la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 a organisé la fin des Tarifs

Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Pour les clients éligibles aux TRV, la loi n°2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement a ouvert de nouveau aux TRV à compter du 1er janvier 2026 les PDL en segment C2 et C4 >36 Kva.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du projet constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération, autorise l'adhésion de la commune à ce groupement, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires, autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus en de commandes pour le compte de la commune.

#### → CHANGEMENT DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire exprime la volonté d'engager des actions volontaristes en faveur d'économie d'énergie.

Il expose que l'éclairage public relève du pouvoir de police du Maire au titre de l'article 2212-2 du CGCT et le maire dispose à ce titre de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression, ou de limitation de l'éclairage.

Suite au remplacement complet des luminaires d'éclairage public par des luminaires à technologie LED plus économes, une réflexion a été engagée par la municipalité sur les horaires et les modalités de fonctionnement de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune.

Les plages horaires envisagées de coupure de l'éclairage public ou d'abaissement lumineux à 50% ou de détection de présence à 50% en fonction des lieux sont les suivantes :

De 22h à 6h00 tous les jours au niveau des points lumineux isolés dans tous les hameaux : coupure de l'éclairage public

De 22h à 6h00 tous les jours sur les routes du Vélair (depuis la Giraudière à Courzieu), de Malval, de la Verrière : abaissement lumineux à 50%

Jusqu'à 24h éclairage à 100% puis de 24h à 6h abaissement à 50% les vendredis et samedis sur la Montée de la Drésièrè.

De 22h à 6h tous les jours sur les autres rues : détection de présence avec éclairage à 50%. A noter que les détecteurs de présence n'ont pas encore été installés. L'extinction sera appliquée en attendant ces équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce changement des horaires et des modalités de fonctionnement de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune et à signer toutes les pièces s'y réfèrent.

#### → PROCÉDURE D'ÉCHANGE DE CHEMINS RURAUX ENTRE M. BAILLY ET O. GRATALOUP ET LA COMMUNE DE COURZIEU

Madame Grataloup Ophélie et Monsieur BAILLY Nicolas ont sollicité la commune pour modifier le tracé d'un chemin rural au lieu-dit « Sur le bourg » afin de pouvoir réaliser une terrasse surélevée.

Ils ont fait savoir leur intérêt à acquérir l'ancien chemin rural avec une superficie de 150m<sup>2</sup> sur la parcelle AH 592 propriété de la commune afin de réaliser une terrasse surélevée et en échange de réaliser un nouveau tracé du chemin rural avec une superficie de 120m<sup>2</sup> appartenant à la parcelle AH 589.

Les conditions d'échange sont les suivantes :

- Ophélie GRATALOUP et Nicolas BAILLY cèdent une superficie de 120m<sup>2</sup> de la parcelle AH 589 pour une valeur de 1€.
- La commune cède une superficie de 150m<sup>2</sup> de la parcelle AH 592 pour une valeur de 1€.

Considérant que l'acte d'échange comporte des clauses permettant de garantir la continuité du chemin rural et que la portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droits dans son réseau des chemins ruraux.

De plus, l'information du public a été réalisé par la mise à disposition des plans du dossier et d'un registre pendant 1 mois en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces à la poursuite de cette affaire.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **COMMISSION RESSOURCES**

#### **HUMAINES**

- Pascal GOUBIER, Agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite et son départ est prévu pour le 1er Novembre 2024. Le Conseil remercie Monsieur GOUBIER pour toutes ces années travaillées au sein de la commune. L'annonce de recrutement d'un agent technique à mi-temps partagé avec le SIVOM de la Giraudière a été publié sur les différents supports de communication (CDG69, réseaux sociaux...)

### **COMMISSION SCOLAIRE**

- Activité VTT sur le temps méridien : La 1ère séance a eu lieu jeudi 26 septembre. Les enfants sont ravis de leur 1ère séance de maniabilité en salle. Laurent CHERBONNEL vérifie l'état des vélos avant les départs en extérieur si la météo le permet.

### **COMMISSION SOCIALE**

- Le CCAS organisera une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) destinées aux associations, enseignantes, élus...pour 10 personnes Samedi 12 Octobre 2024 de 9h à 17h.  
C'est gratuit et il reste des places ! Alors n'hésitez pas à venir vous inscrire auprès du CCAS au 06 33 11 18 93 ou à l'accueil de la mairie.
- Lors de ces formations, vous apprendrez les gestes de premiers secours afin de savoir réagir efficacement en cas d'accident tel que l'arrêt cardiaque, la perte de connaissance,

l'étouffement, les malaises ou encore les traumatismes

- Pour rappel, le repas des Anciens aura lieu cette année le dimanche 10 Novembre 2024.
- Dominique Leflon et Brigitte Eugène se sont rendus au Club Les Vallons Fleuris afin d'apporter tous les renseignements sur le nouveau dispositif « Un p'titemps » qui va se mettre en place, ainsi que sur les activités organisées dans le cadre de la semaine bleue organisée par le SIPAG et par la CCPA.

#### → Un P'tit temps : RAPPEL

Vous êtes prêt à rendre service, aller voir la personne pour une visite de convivialité, ou accompagner sur des sorties extérieures ou effectuer des petits dépannages du quotidien auprès de personnes qui en ont besoin ?

Vous avez peu de temps et vous ne souhaitez pas vous engager mais souhaitez quand même pouvoir rendre service de temps en temps ?  
Un p'tit temps est fait pour vous !

Faites-vous connaître en mairie ou auprès du CCAS

### **COMMISSION EMBELLISSEMENT,**

#### **FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT**

- Concours communal de fleurissement : le Jury a délibéré. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux en janvier.
- Rucher pédagogique : Un grand merci à Monsieur Peylachon qui nous accompagne pour le suivi de ces ruches. 3 essaims sont de nouveaux présents dans le Rucher.

### **BIBLIOTHEQUE**

- Deux spectacles sont à venir : « La Mouette et le chat » le 3 Novembre à 17h30 destiné à un jeune public et « Illusions perdues » d'après l'œuvre d'Honoré de Balzac le 16 Novembre à 20h à partir de 15 ans. Entrée libre

Cette année le prix des P'tits D'Monts aura lieu d'octobre 2024 à juin 2025.

L'ensemble du réseau des bibliothèques Com'Monly aura le choix entre 5 titres par

niveau.

A Courzieu, seules 2 classes participent à ce prix littéraire.

## COMMISSION TOURISME

### ET PATRIMOINE

→ Four à pain : Le projet est en cours. Une réunion s'est tenue vendredi dernier 04 octobre pour l'avancement du projet. Les fondations seront bientôt coulées. Le groupe est ouvert à de nouveaux membres, n'hésitez pas à vous manifester.

→ Avis aux Courzerois collectionneurs en tous genres :

**Vous êtes collectionneurs (monnaies, voitures, moto, timbres, moulins à cafés, bouchons etc etc... ?**

La commune aimerait organiser une exposition de toutes les collections possibles qui existent sur Courzieu.

Merci de vous faire connaître en mairie :  
mairie@courzieu.fr ou 04 74 70 84 05

On vous attend nombreux !

→ Station de trail : Séance de coaching animé par Emmanuel Meyssat gratuite qui s'est déroulée ce dimanche 6 Octobre 2024

→ Ancienne Horloge de l'école de Courzieu : Le projet CHRONOSPEDIA est bientôt terminé.

→ Pigeonniers : La municipalité recherche une personne qui pourrait s'occuper d'un pigeonnier. Faites-vous connaître en mairie.  
Merci par avance

## COMMISSION VOIRIE

→ Les travaux visant à goudronner la route de Pomeyrieux sont terminés.

Des devis sont en cours pour sous-traiter partiellement l'entretien des chemins fin 2024 et 2025 en fonction du budget.

→ Aménagement Centre Bourg : L'entreprise TPO a terminé la réhabilitation du réseau d'eau potable sur le secteur de l'Eglise pour le compte du SIDESOL.

A partir du 07 Octobre, le chantier qui sera réalisé par Eurovia avec lequel le marché a été signé débutera pour une durée d'environ 3 semaines avant mise en place des enrobés et bétons désactivés.

La municipalité s'excuse pour la gêne occasionnée. Pour des raisons de sécurité les 4 places situées au pied du mur de soutènement place des platanes seront bloquées toute la durée des travaux.

Suite au diagnostic des routes et chemins communaux, la commission voirie a priorisé les travaux à effectuer en fonction de la longueur des routes, de leur importance et de leur caractère d'urgence. Des devis sont en cours.

→ Projet apaisement de la circulation dans la traversée du Bourg :

Un projet a été étudié en commission voirie.

Un échange avec les services du département sera programmé ainsi ensuite qu'avec les riverains impliqués dans ce projet.

## COMMISSION URBANISME

→ Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) propose une réunion publique sur le projet de SCOT 2045 (Schéma de Cohérence Territoriale) lundi 14 Octobre à la Salle des Vallons à 19h à l'adresse suivante : 25 chemin du stade à Vaugneray

→ Les élus vous présenteront la vision stratégique du développement du territoire telle qu'elle est définie dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et déclinée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Quelle ambition pour le développement de l'Ouest Lyonnais dans les 20 prochaines années ? En matière d'accueil de population ? De développement économique ? De préservation de l'agriculture ?

Quelle complémentarité avec la Métropole de Lyon ? et avec les territoires voisins ?

Quelle place pour la nature ? Quel développement urbain ? Quels engagements en matière de transition écologique et énergétique ?

Cette réunion publique est importante. Tous les habitants intéressés sont invités à s'y rendre afin de découvrir les grandes orientations d'aménagements sur l'Ouest lyonnais à venir qui détermineront ensuite nos possibilités locales au sein des PLU communaux. C'est le moment de faire connaître nos besoins, nos convictions.

Après il sera trop tard pour de nombreuses années.

#### → Extension du bourg

Toutes les promesses de vente des terrains ont été signées avec la Société Foncier Conseil. Des études de sol restent à réaliser sur certains terrains afin que les permis d'aménager soient déposés.

### COMMISSION BÂTIMENT

#### → Maison DELORME

Les travaux sont terminés. Le bail a été signé par les locataires qui vont emménager prochainement.

#### → Maison DUMAS

Le potentiel acquéreur a confirmé son souhait d'acheter la Maison DUMAS après validation de sa proposition au Conseil dernier. Une promesse de vente pourra être envisagée.

#### → Comptoir du Village

Concernant l'extension du Comptoir du Village, Fondaconseil a été retenu pour l'étude géotechnique des sols. Puis un chiffrage des travaux sera fait suite à l'étude architecturale précise.

### COMMISSION JEUNESSE

- Suite à l'opération ramassage des déchets, initié par le Conseil Municipal d'Enfants, dans le village le dimanche 22 Septembre, 7kg200 de déchets ont été ramassés. A souligner cette année une faible participation.

### COMMISSION COMMUNICATION

- Une réunion va être prochainement organisé avec Helli Hello pour échanger et améliorer leur proposition de site internat pour être plus proche de nos caractéristiques et spécificités sur la commune. Le bulletin municipal est en cours de préparation par la commission. Les articles des associations et commissions municipales sont à donner en mairie avant le 30 octobre. Les entreprises et micro entreprises, arrivées ou créées en 2024, qui veulent figurer sur le bulletin municipal sont invitées à se faire connaître en mairie.

### DELEGATIONS EXTERIEURES

- SIVOM : Concernant la réhabilitation du terrain de foot, les travaux continuent de bien avancer.
- SYDER : Il est prévu le changement des horaires de l'éclairage public  
- Voir la délibération prise en début de conseil  
Ces changements se feront petit à petit  
**Néanmoins, les détecteurs de présence prévus par le SYDER ne sont pas encore reçus**
- SIPAG : Des animations se sont déroulées par le SIPAG pour la semaine bleue réservé aux seniors à partir de 60 ans. Mardi 1er Octobre : randonnée gratuite et jeudi 3 octobre : spectacle musical. Le samedi 05 Octobre le SIPAG a participé à la journée Nationale des Aidants. Un forum dédié aux aidants a lieu à Craponne. Voir affiche
- CCPA : La Semaine bleue c'est la semaine Nationale des Retraités et des Personnes Agées du 30 Septembre au 6 Octobre 2024, des animations vous ont été proposées sur les communes du Pays de l'Arbresle.
- Octobre Rose au Pays de l'Arbresle, des événements sont organisés tout le mois d'Octobre sur les différents villages de notre territoire pour soutenir la lutte contre le cancer du sein et sensibiliser au dépistage. Les sommes récoltées seront reversées à la Ligue contre le Cancer ou à l'Association Courir pour elles. Voir Affiche
- SIDESOL : Les travaux sont terminés pour la réhabilitation du réseau d'eau potable sur le secteur de l'Eglise.
- SIVOS : La prochaine réunion est prévue le 5 Novembre 2024

### QUESTIONS DIVERSES

- Une question a été posée concernant l'accueil des moins de 5 ans lié au conventionnement avec l'ACM (Centre de Loisirs) de Bessenay. Il a été relevé que malgré tous les efforts de

respect des modalités d'inscription, il est très difficile d'obtenir une ou des places au Centre de Loisirs de Bessenay malgré le conventionnement avec la commune depuis plusieurs années.

Monsieur Le Maire s'engage à vérifier les raisons de cette non possibilité de s'inscrire à l'ACM de Bessenay.

Fin de séance à 22h45

**Prochain conseil Municipal** : le mercredi 06  
Novembre 2024 à 20h00

*Le Maire*  
*Jean-Bernard CHERBLANC*

*Secrétaire de séance*